- FR - L'encours des placements des institutionnels français à 2 740 milliards d'euros fin 2014
Jean-François Tardiveau 19/06/2015

+ 8 %. Telle est la progression des encours des placements des membres de l'Association française des investisseurs institutionnels (AF2i) qui présentait mercredi soir les chiffres 2014 de l'association dans le cadre de ses Entretiens. Une hausse deux fois plus importante que l'an dernier, due aux 105 milliards de plus-values latente du portefeuille obligataire qui ont pesé pour 6 points de pourcentage. auxquels il faut ajouter 65 milliards de ressources nouvelles, soit 3 points de pourcentage - les ajustements statistiques ayant diminué l'ensemble de 1%.

De fait, l'encours des placements s'élevait à 2 740 milliards d'euros à la fin de l'année dernière dont 80 % sont aux mains des assureurs, marquant une progression de 11 %, devant les Instituts de prévoyance et les mutuelles (4 % du total en hausse de 5 %), les administrations de sécurité sociale (7 % du total , en hausse de 4 %, la Caisse des dépôts (7 % de l'ensemble) et les entreprises (2 % du total, en augmentation de 5 %). Seules les institutions sans but lucratif représentant 1 % marque un recul (-21 %).

Une comparaison internationale réalisée par Didier Davydoff, Directeur de l'Observatoire de l'Epargne Européenne a également confirmé la force de la France dans le total mondial du marché institutionnel, estimé à 46 500 milliards à fin 2013 en quatrième position derrière les Etats-Unis, le Japon et le Royaume-Uni. L'Hexagone est aussi l'un des pays où le poids du secteur de l'assurance - plus de 70 % - est le plus important, expliquant, en cela, la prédominance des obligations dans les allocations. Ainsi, sur le Vieux Continent, seul le secteur de l'assurance en Belgique et au Luxembourg est encore plus présent, tandis que dans des pays comme les Pays-Bas ce poids est inférieur de moitié.

Le décor étant planté, Jean Eyraud et Patrice Billaut, respectivement président et délégué général de l'AF2i se sont attachés à décrire l'allocation d'actifs des investisseurs institutionnels français, et donner les tendances de cette année. En premier lieu, ils ont qualifié 2014 d'année de "digestion". Car la diversification dans les portefeuilles est à la fois modeste, mais bel et bien engagée.

Dans les faits, la part des obligations, des actions de l'immobilier et des liquidités ont marqué le pas en 2014. Comme l'année précédente, les obligations stagnent à 73 % des portefeuilles, les actions à 12 % et l'immobilier à 4 %. Quant aux liquidités, leur poids est de 4 % de l'ensemble. Autrement dit, le « minimum utile », a indique Patrice Billaut. A l'inverse, toutes proportions gardées, le non coté, les prêts et les infrastructures et le capital investissement sont désormais clairement dans les radars des investisseurs. Ces actifs occupent chacun à 1 % du portefeuille, comme l'année précédente. Mention spéciale aux infrastructures, quasi absente en 2013 et qui pèse également 1 % désormais dans les allocations.

"Cette situation se double d'un recentrage au sein de différentes classes d'actifs", a expliqué Patrice Billaut. Côté actions par exemple, les titres de la zone euro et européens ont été les plus recherchés. Les actions de la zone euro représentent 77,6% de la poche actions (73,1 % en 2013) tandis que l'Europe hors zone euro occupe 7,9 % (7,2 % un an auparavant). Cette évolution s'est faite au détriment des actions américaines (8,6 % en 2014 contre 10,2 % en 2013) et des marchés émergents (2,5 % contre 3,2 % un an plus tôt).

Pour la classe obligataire, l'étude de l'AF2i met en évidence un retour des souverains dans les portefeuilles. Ces titres représentent 45 % environ de l'ensemble – dédiés surtout aux fonds propres et assimilés. De la même façon, les titres non cotés, principalement utilisé par les établissements de retraite et prévoyance (25 % chacun) représentent près de 25 % au total. Quant à l'étude portant sur les maturités par taille de portfeuille, elle montre que les petits établissements (moins de deux

milliards d'euros) sont plutôt investisseurs dans des titres à maturité courte-moyenne (les titres 3/5 ans représentent 22 % de leur poche obligataire), tandis que les institutionnels les plus importants (plus de 20 milliards d'euros) sont investis pour 25 % de leur poche obligataire sur des titres de maturité 5/7 ans.

Si l'année 2014 apparaît comme une année de transition, 2015 devrait pour sa part mettre en évidence des évolutions nettement plus marquées. Dans ses perspectives, l'AF2I recense les évolutions, qu'elles soient à la baisse, à la hausse, ou qu'elle marquent une stagnation pour les différences classes d'actifs dans les portefeuilles des institutionnels français. A ce jeu, il ressort que pour 85 % des répondants, trois classes d'actifs devraient progresser en proportion des actifs : l'immobilier, les prêts et les infrastructures. Pour les obligations, en revanche, c'est une baisse qui se profile pour 61 % des répondants, tandis que personne n'envisage de voir le poids des liquidités progresser. Les actions font débat semble-t-il puisque en proportion, elles doivent rester stable pour 46 % ou progresser, pour 51 %.
Par ailleurs, la part du capital investissement devrait progresser pour 58 % contre 31 % qui compte maintenir leur part stable. Enfin, les gestions alternatives ne permettent pas non plus de dégager de tendance nette : 32 % voient leur part baisser, 38 % rester stable et 30 % progresser.

A titre de conclusion, Jean Eyraud est revenu sur la qualité des relation entre investisseurs et sociétés de gestion. Pour pointer qu'à 77 %, ces relations ont été jugées satisfaisante ou très satisfaisante. Et qu'aucun des répondants n'a jugé ses relations mauvaises...